

# LEM@G30

OCTOBRE 2024

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

## CHARTRE DE L'ADHÉRENT MUTUALISTE

### Charte de l'adhérent mutualiste

*Félicitations!*

En adhérant à notre mutuelle, vous avez fait le choix d'une société éthique, équitable et durable. Être mutualiste c'est être bien plus qu'un simple assuré. En adhérant à notre collectif vous devenez acteur de l'économie sociale et solidaire. Vous faites désormais partie de La Mutualité, le premier mouvement social de France.

En tant que mutualiste, nous sommes guidés par des principes de solidarité, d'entraide et de responsabilité mutuelle, nous distinguant ainsi des sociétés d'assurance à vocation commerciale. Nous sommes une société de personnes, pas une société de capitaux, et c'est grâce à l'engagement de chacun de nos membres que nous pouvons poursuivre notre mission.

#### Article 1 -

##### Engagement envers l'économie sociale et solidaire

En adhérant à la mutuelle, vous adhérez votre soutien à un modèle économique qui privilégie l'individu et le collectif. Vous adhérez aux valeurs de la mutualité avant de souscrire à un contrat. Cela va bien au-delà d'un simple acte de consommation. Vous participez activement à un système qui vise à concilier activité économique et équité sociale. Vous contribuez ainsi à une société plus juste et solidaire.

• Promouvoir les valeurs mutualistes auprès de la communauté élargie, afin de sensibiliser davantage de personnes à notre modèle économique alternatif.

• Participer aux actions de prévention proposées par la Mutuelle afin de vous protéger et préserver notre système de protection sociale.

#### Article 2 -

##### Engagement envers le développement durable

Notre mutuelle s'engage dans une démarche de développement durable, consciente de l'impact de ses activités sur la société et l'économie. En tant que membre, vous jouez un rôle clé dans cet engagement.

**Solidarité sociale :** Votre implication contribue à renforcer notre capacité à agir en faveur de l'inclusion sociale et à soutenir les membres les plus vulnérables. Nous nous efforçons ensemble de construire une communauté solidaire d'adhérents, attentive aux besoins de chacun et engagée dans la lutte contre les inégalités.

**Économie durable :** En adhérant à notre mutuelle, vous soutenez une économie qui privilégie la durabilité et l'éthique dans ses choix financiers et investissements. Nous visons à promouvoir des pratiques économiques qui respectent les principes du développement durable, en veillant notamment à l'impact social et environnemental de nos actions.

Cet engagement envers le développement durable est l'expression de notre volonté collective, en tant que mutualistes, de contribuer à un avenir responsable et équitable, en alignant nos valeurs avec les enjeux environnementaux et sociaux contemporains.

**Ensemble, faisons de notre mutuelle un modèle de démocratie, de responsabilité et d'innovation au service du bien commun.**

#### Article 2 -

##### Participation aux instances démocratiques

Votre rôle ne se limite pas à bénéficier des services de la mutuelle. En tant qu'adhérent, vous êtes invités à :

• Participer aux assemblées générales, où vous avez le droit de voter sur les grandes orientations et les décisions importantes de la mutuelle. Vous renforcez la démocratie.

• Vous pouvez également être élu(e) pour intégrer les conseils d'administration ou d'autres instances de gouvernance, et ainsi contribuer à la gestion et à l'orientation de notre structure.

• Contribuer par vos idées et vos suggestions à l'amélioration continue de nos services et à l'élaboration de nos projets.

#### Article 3 -

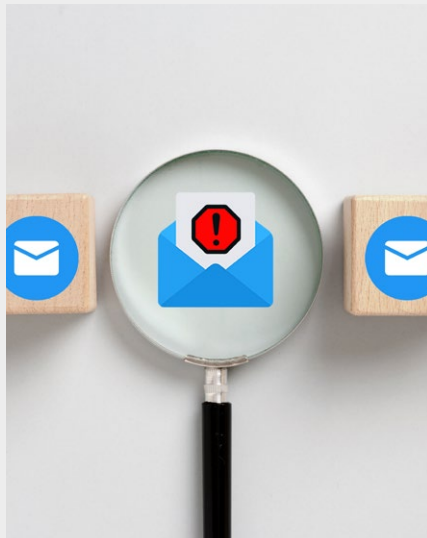
##### Contribution à la pérennité du modèle mutualiste

En adhérant à notre mutuelle, vous contribuez à la pérennité d'un modèle de société à but non lucratif, fondé sur les valeurs de partage et d'entraide.

Votre implication personnelle est cruciale pour :

- Renforcer la solidarité entre les membres, en veillant à ce que chacun contribue équitablement selon ses moyens.

## RISQUE CYBER : ATTENTION AUX ARNAQUES !



Mipss

La mutuelle de la Sécu  
Auvergne

## ACTU >

### 3 QUOI DE NEUF ?

- > Ma Mutuelle de Village à Cournon d'Auvergne
- > Une nouvelle conseillère mutualiste à votre écoute
- > Le m@g en version numérique : c'est possible
- > Délai de réflexion au départ en retraite

## DOSSIER SANTÉ > 4/5



## INFO SOCIAL >

### 6 RISQUE CYBER : ADOPTÉZ LES GESTES BARRIÈRE

## INFO SANTÉ/SOCIAL >

### 7 MANIFESTE POUR UNE SANTÉ COMMUNE

## INFO SANTÉ >

### 8 LA CHARTE DE L'ADHÉRENT MUTUALISTE

## BRÈVES SANTÉ >

- ### 9
- > Avec Siel bleu en ligne, redonnez le sourire à votre santé
  - > Le nutri-score : cet indicateur qui vous veut du bien
  - > Le M@g à votre écoute !  
Écoutez le M@g

## LE DOSSIER >

### 10 AUTOUR DE NOUS >

### 11

DANIEL  
GENEIX

> Président  
de la MIPSS



## #ÉDITO

### NI LES RUSTINES, NI LES MENSONGES NE SONT LA SOLUTION

Je vous invite à relire les éditoriaux des M@g n° 24 (octobre 21), n° 26 (octobre 22) et n°28 (octobre 23) qui n'ont **pas pris une ride**, à la lumière de ce que nous prépare le gouvernement Barnier en matière de protection sociale ... pour 2025 !!!

Et le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 (PLFSS) en discussion au Parlement sera encore, n'en doutons pas, l'occasion pour nos gouvernants d'afficher de ronflantes ambitions pour notre modèle de protection sociale, tout en se contentant de décider de nouvelles mesures d'économies pour l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) !

Ainsi, après l'augmentation du ticket modérateur des soins dentaires en 2024, nous pourrions déplorer celle du ticket modérateur sur les consultations des médecins en 2025.

La réduction de la participation de l'AMO sur les consultations de 70% à 60% (passage du ticket modérateur de 30% à 40%) générerait une hausse de 33% du montant remboursé par votre mutuelle, à laquelle il faut ajouter les conséquences du passage de 25,00 EUR à 30,00 EUR du prix de ces mêmes consultations, à compter de novembre 2024 ; soit 20% de hausse de nos remboursements. Au total, nos remboursements des consultations en 2025 **augmenteraient donc de 53%**, sous l'effet des différentes décisions des pouvoirs publics. Nous parlons d'une dépense nouvelle de plus de 9 000,00 EUR ; soit 1,20 EUR par adhérent et par mois !

Le calcul nous paraît assez simple à comprendre : comment expliquer que, dans ce contexte, le gouvernement (initiateur de ces transferts de charge) évoque, par avance, des hausses de cotisations surévaluées de la part des complémentaires santé ?

Soulignons d'abord qu'il est **cocasse** que la « **leçon de gestion** » des recettes et des dépenses vienne de ceux qui ont commis une erreur majeure de prévision budgétaire pour 2024 (on parle de 60 à 100 milliards et d'un possible **scandale** d'État) !

Sur le fond, il nous paraît affligeant et délétère que, depuis trop de temps, les pouvoirs publics successifs se satisfassent de rustines pour maintenir en vie notre système de protection sociale, tout en réitérant des injonctions **paradoxales** : il y a peu, il nous était annoncé l'avènement d'une Grande Sécu qui prendrait avantageusement la place des complémentaires santé (nous avons alors dit : chiche !) et, en parallèle, les mêmes opéraient des transferts de charge à tour de bras ... vers ces mêmes complémentaires santé, tout en prétendant à la population que ces décisions n'auraient pas de conséquences sur les cotisations des adhérents. En espérant que certains allaient le croire ...

En octobre 2019 (M@g n° 20), nous avons dénoncé le « **théorème de Buzyn** » qui prétendait qu'une dépense nouvelle ne nécessitait pas de recette nouvelle ; depuis, rien n'a changé !

Directeur de la publication : Daniel Geneix  
Comité de Rédaction du M@g :  
Robert Baclet - Cécile Charrière  
Daniel Geneix - Dominique Verdera  
Rédacteur en chef : Christophe Boissonnade  
Conception, création : Olivier Hochart

Crédit-photos : Shutterstock  
Impression : CIA Bourgogne  
Imprimé à : 700 ex  
Diffusé à : 700 ex  
Périodicité : semestrielle  
ISSN : 2112-4191

## MUTUELLE DE VILLAGE À COURNON D'AUVERGNE

Il y a quelques mois, des élus municipaux de Cournon d'Auvergne avaient **sollicité** deux de nos administrateurs domiciliés dans cette ville, pour une présentation de notre mutuelle, de nos garanties et de nos pratiques mutualistes.

Visiblement, ils ont apprécié la **solidarité** réelle concrétisée par une cotisation sans tranches d'âge et une grille de garantie identique pour tous les adhérents de la mutuelle, une **vraie proximité**, le respect de la **liberté** de choix des soignants (pas de réseau de soins) et une participation effective à la **vie démocratique** de la mutuelle. En effet, la municipalité nous a récemment demandé de proposer « **Ma Mutuelle de Village** » aux habitants de Cournon d'Auvergne. Les premières **permanences** sont programmées les vendredis, 25 octobre, 29 novembre et 20 décembre 2024, de 14h00 à 17h00, à la Maison des citoyens, 15 impasse des Dômes à Cournon.

Déployer notre offre dans la seconde ville du Puy-de-Dôme constitue pour notre petite mutuelle un **bel enjeu**, en termes de reconnaissance et d'effectifs, même si nous sommes conscients que plusieurs autres opérateurs mutualistes y sont déjà bien implantés.

En outre, l'arrivée de cette nouvelle « **Mutuelle de Village** » montre que chaque adhérent est en mesure de faire le lien entre sa mutuelle et des élus municipaux qu'il connaît : parlez, vous aussi, de notre offre « **Ma Mutuelle de Village** » à vos élus !

## UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUTUALISTE À VOTRE ÉCOUTE

La continuité de service est un engagement fort de votre mutuelle envers ses adhérents et les professionnels de santé qui les soignent : elle est assurée par deux salariées.

Depuis le 14/10/24, **Véronique Martin Dit Latour** a été embauchée en CDI et associée à **Murielle Bonnet-Robalo**. Nos deux conseillères mutualistes ont pour mission de pérenniser nos capacités à réaliser **en interne** l'ensemble des activités qui permettent le bon fonctionnement de la mutuelle (gestion des dossiers adhérents, réception et saisie des décomptes des adhérents et des tiers, appels des cotisations, envoi et réception du courrier, accueil téléphonique des adhérents et des tiers, relations avec les administrations, gestion de la paie, comptabilité, ...).

## DÉLAI DE RÉFLEXION AU DÉPART EN RETRAITE (ARTICLE R 324 DU RM)



Pendant la durée de l'obligation d'adhésion à un contrat collectif attaché à son contrat de travail, l'adhérent est dispensé du paiement de sa cotisation « **santé** » à la MIPSS Auvergne. Cependant, la vocation de notre mutuelle est de proposer un contrat complémentaire santé mais pas de gérer un système dérogatoire non nécessaire. En conséquence, l'Assemblée Générale du 25/07/24 a décidé de **réduire** le délai de réflexion à partir du départ en retraite d'un adhérent à **l'année en cours**.

Pour consulter ou télécharger le Règlement Mutualiste : <https://mipss-auvergne.fr>



## LE M@G EN VERSION NUMÉRIQUE : C'EST POSSIBLE

Notre magazine semestriel vous parvient actuellement par voie postale et ce sera bien sûr encore le cas demain, sauf si vous exprimez votre souhait de recevoir le M@g sous forme **dématérialisée**, à votre adresse mail en **remplacement** de l'exemplaire-papier.

Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande explicite en communiquant l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir les prochains M@g, à l'adresse [contact@mipss-auvergne.fr](mailto:contact@mipss-auvergne.fr).

# JOYEUX ANNIVERSAIRE AU M@G !



Nous sommes très heureux de célébrer avec vous ce **30<sup>ème</sup> numéro** de votre revue mutualiste qui fête ses **15 ans** ! C'est aussi l'occasion de remercier nos lecteurs mutualistes pour leur engagement et leur fidélité à leur magazine qui, toutes mutuelles confondues est édité à plus de **100.000 exemplaires**.

Quinze années marquées par de profonds changements, à la fois dans notre **système de soins**, dans la **protection sociale** et son **financement**, mais aussi dans les **découvertes scientifiques prometteuses**, dans les prises de conscience sur les questions liées au **réchauffement climatique**, à la **biodiversité** et la **santé publique**, qui sont toutes imbriquées.

## DOSSIER SANTÉ >



# MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

### I ACCOMPAGNER LE MONDE QUI CHANGE

À l'aune de ces évolutions et des défis que nous devons relever collectivement, nous souhaitons plus que jamais continuer à vous apporter notre vision et montrer comment la mutualité apporte des solutions aux changements.

En santé tout particulièrement, car nous vivons un changement de paradigme. Notre système de soins, par nécessité, intègre désormais la prévention pour évoluer vers un véritable système de santé. Le vieil adage « *mieux vaut prévenir que guérir* » n'a jamais été autant d'actualité.



Nous savons aujourd'hui qu'un euro dépensé en prévention permet d'économiser jusqu'à trois euros sur notre système de soins. À l'heure où l'hôpital public est exsangue, avec des soignants à bout de souffle et malgré cela, de nouvelles coupes budgétaires annoncées, il devient vital de tout mettre en œuvre pour le soulager. Mais prévenir les pathologies va bien au-delà des questions financières. C'est surtout et en priorité, une opportunité d'améliorer la qualité de vie de chacun d'entre nous afin d'éviter la maladie ou tout du moins d'en atténuer les effets. La prévention permet donc une maîtrise des dépenses par le maintien en bonne santé. Cette évolution ne s'opère cependant pas sans certaines difficultés au sein des mutuelles, car il faut réussir à concilier le court et le long terme. **Autrement dit : il faut atteindre l'équilibre financier tout en investissant dans des actions dont les effets bénéfiques se produisent sur le temps long.**

## I INNOVER POUR S'ADAPTER

Depuis cinq ans, la Fédération Diversité et Proximité Mutualiste a opéré un virage stratégique fort pour intégrer la prévention en santé au cœur de son action et la promouvoir auprès de ses mutuelles adhérentes. Dans cette nouvelle stratégie, la Fédération a créé les services « PIM » (Prévention et Innovation Mutualiste) pour répondre à ces nouveaux défis. Dans ce cadre, votre magazine mutualiste, relayé sur les réseaux sociaux par une communication numérique renforcée, devient un support pédagogique privilégié afin de vous informer et de vous former sur les innovations et la prévention en santé. Concrètement, des « **kits prévention** » sont désormais régulièrement fournis aux mutuelles de notre groupement pour qu'elles puissent les diffuser à leurs adhérents.



## I PERTINENTE PROXIMITÉ

L'analyse des données de santé ouvertes nous apprend que, d'un territoire à l'autre, les pathologies prévalentes sont différentes. Une politique de prévention nationale qui serait appliquée partout de la même façon, sans implication des parties prenantes, serait inefficace, voire inadaptée. La proximité prend donc tout son sens lorsqu'il s'agit d'analyser les besoins en santé d'une population donnée, mais aussi de bâtir des parcours de prévention adaptés aux pathologies rencontrées sur un territoire donné et qui s'appuient sur des écosystèmes de santé locaux. Afin que ces écosystèmes puissent activement promouvoir des actions de prévention, il est nécessaire que les acteurs (habitants, usagers, citoyens, professionnels de santé, tissu associatif, élus locaux, administration de la santé) dialoguent et prennent conscience de leurs contraintes et attentes respectives. **C'est ce que l'on appelle la démocratie en santé.**

## I NOTRE RAISON D'ÊTRE

La démocratie fait partie intégrante de l'ADN mutualiste et les mutuelles de proximité tiennent un rôle central pour développer cette culture au sein des territoires. Elles le font d'autant plus naturellement qu'il est inscrit dans le premier article du code de la Mutualité « **qu'elles mènent dans l'intérêt de leurs adhérents une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Elles sont gérées en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité.** » Jamais la mission des mutuelles n'aura été autant d'actualité et nous vous invitons à lire l'article en page 7 de ce numéro pour comprendre à quel point leur rôle peut-être déterminant, aux côtés des collectivités, dans une vision de santé commune, qui englobe les dimensions environnementales, sociétales et humaines de la santé.



## I UNE EXPÉRIMENTATION POUR IMPLIQUER LES HABITANTS - USAGERS - CITOYENS

Depuis janvier 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie soutient financièrement une expérimentation pilotée par la FDP M sur les communautés de communes du Vallespir et du Haut-Vallespir dans les Pyrénées-Orientales. Cette expérimentation a pour objectif de **promouvoir la santé et le bien-être de la population**, et d'**améliorer le pouvoir d'agir des habitants – usagers – citoyens (HUC)**, en les intégrant pleinement dans les décisions qui concernent leur santé au sein du territoire. Elle vise également à prouver que **les mutuelles de proximité**, grâce à leur ancrage territorial profond et souvent historique, sont les relais naturels pour **initier, organiser et animer** ces travaux. Dans le cadre d'une mission d'utilité publique de promotion de la santé, **les petites et moyennes mutuelles pourraient être le chaînon manquant entre les habitants – usagers – citoyens** et les différentes instances impliquées dans **les politiques de santé territoriales**.

## I « SMALL IS BEAUTIFUL\* »

Vous l'aurez compris en lisant ces lignes, **cette nouvelle vision de la santé en général** et de la **prévention en particulier** ne pourra se concrétiser sans vous et sans **le collectif**, pour ne pas dire le bien commun, que notre mutuelle constitue. Nous, les mutualistes, sommes au cœur du dispositif que nous pouvons porter sans la moindre ambiguïté puisque nos mutuelles ne sont pas des organismes à but lucratif. C'est de **notre solidarité** et de **notre capacité à innover ensemble** que dépend notre bonne santé de demain. N'attendons pas de miracles de nos gouvernants qui s'enferment dans une austérité qui ne fera qu'**accélérer la chute de notre système de protection sociale**. Prenons nos responsabilités de citoyens et organisons-nous entre acteurs de proximité pour préserver ce que nous avons de plus précieux : notre santé. **La prévention est une solution** et votre mutuelle « **à taille humaine** », proche de ses adhérents, est notre meilleur atout pour y parvenir. Merci à vous, fidèles lecteurs ! Le M@G n'a pas fini de vous accompagner et souhaite bien devenir votre source d'information et d'inspiration privilégiée vers un avenir en bonne santé !

\* ce qui est petit est beau



# RISQUE CYBER :

## ADOPTÉZ LES GESTES BARRIÈRES

L'année 2024 s'est tristement illustrée par des fuites de données massives compromettant les données personnelles et la vie privée de dizaines de millions de français. Si les petites et moyennes mutuelles ont été épargnées, c'est tout l'écosystème de la santé qui est particulièrement visé. Au printemps dernier, les principaux opérateurs de tiers payant ont été victimes d'attaques ciblées et coordonnées par des puissances étrangères hostiles. **Christophe BOISSONNADE, délégué à la protection des données et responsable de la sécurité des systèmes d'information de la mutuelle répond aux questions du M@G sur les conséquences de ces attaques et comment s'en prémunir.**

**Le M@G : Comment expliquez-vous l'ampleur des attaques que nous avons connues cette année et pourquoi ont-elles été couronnées de succès pour les pirates informatiques ?**

**C.B. :** *Le nombre d'attaques cyber (NDLR : en provenance d'internet) est en constante évolution depuis plusieurs années, mais c'est la combinaison de plusieurs facteurs qui explique les sommets que nous avons atteints en 2024. Le contexte géopolitique tout d'abord y est pour beaucoup. Nous vivons une cyber guerre bien réelle sur internet avec des attaquants de plusieurs types, allant de hackers isolés aux groupes de cyber criminels organisés et financés par la mafia ou des puissances étrangères hostiles. Les techniques utilisées sont très variées et de plus en plus sophistiquées, rendant la cybersécurité toujours plus complexe et consommatrice de ressources humaines, financières et techniques.*

*À cela, il faut ajouter le niveau de sécurité déplorable des logiciels du marché, à commencer par les grands éditeurs connus mondialement, ainsi que des compétences très rares (seulement 2 postes sur 10 sont pourvus) et une dette technique de 50 ans en France en ce qui concerne la sécurité informatique. L'attraction médiatique provoquée par les JOP de Paris a contribué cet été à amplifier le phénomène dans notre pays.*

**Le M@G : Le bilan que vous dressez est assez inquiétant, quelles peuvent être les conséquences pour les adhérents mutualistes ?**

**C.B. :** *Les fuites de données, vu leur ampleur, concernent un français sur deux. Il est donc raisonnable et prudent de penser que nous sommes tous potentiellement dans une situation à risque même si notre mutuelle n'a pas été victime d'une cyberattaque. Partant de ce principe, il faut que nous nous attendions tous à des tentatives d'arnaques à grande échelle, que ce soit par téléphone, par SMS ou par e-mail. Les tentatives d'usurpation d'identité sont également possibles. Qui n'a pas reçu de messages douteux ces derniers temps, demandant d'agir immédiatement soit pour régler une amende avant majoration, ou encore acheter un médicament miracle qui guérit de la pathologie dont on souffre ? Il va falloir être particulièrement vigilant dans les semaines et les mois à venir car nous n'en sommes qu'au début et les arnaques sont de plus en plus sophistiquées, imitant à s'y méprendre des entreprises ou autres organismes connus.*

**Le M@G : Avez-vous des conseils à nous donner pour limiter ces risques ?**

**C.B. :** *Avant tout, je tiens à informer les adhérents de la mutuelle que nous avons anticipé cette situation depuis plusieurs mois en équipant la mutuelle de dispositifs de sécurité de haut niveau, d'une veille sur le risque cyber, de formations à destination des salariés et des administrateurs de la mutuelle et de mesures organisationnelles pour être parés au cas où une crise surviendrait. Aucun système informatique n'est infaillible mais le niveau de sécurité a été considérablement renforcé et continue de l'être afin de protéger les données des adhérents et des salariés de la mutuelle.*

**Voici néanmoins quelques conseils utiles pour vous protéger à titre personnel si vos données personnelles étaient compromises :**

**Modifiez immédiatement les mots de passe de tous vos comptes et services en ligne**

- Utilisez des mots de passe forts : Optez pour des mots de passe longs (12 caractères ou plus), complexes (mélange de lettres majuscules, minuscules, chiffres, symboles) et uniques ! (un mot de passe par service ou compte en ligne).
- Activez l'authentification à deux facteurs lorsqu'elle vous est proposée : C'est une couche supplémentaire de sécurité qui limite l'accès même si votre mot de passe est compromis.

**Surveillez vos comptes**

- Vérifiez régulièrement vos relevés de compte : Surveillez toute activité suspecte ou non autorisée sur vos comptes bancaires et cartes de crédit.
- Signalez toute transaction douteuse immédiatement à votre banque.

**Alertez les organismes concernés**

- Faites une déclaration auprès des autorités locales (par exemple la police ou la gendarmerie) pour signaler une tentative d'usurpation d'identité.
- Contactez les organismes liés à l'usurpation potentielle (banque, mutuelle, assurance, service d'impôts, etc.) pour signaler le piratage et éviter tout abus.

**Mettez en place une surveillance de vos comptes de crédit**

- Suivez votre score de crédit : Demandez un rapport de crédit auprès de la succursale de la Banque de France dans votre département.
- Gelez vos comptes de crédit si une activité frauduleuse est détectée pour empêcher l'ouverture de nouveaux crédits à votre nom.

**Soyez vigilant face aux tentatives d'hameçonnage (phishing)**

- Ne cliquez jamais sur des liens suspects dans des e-mails ou des messages, surtout s'ils demandent des informations personnelles ou financières.
- Vérifiez l'adresse de l'expéditeur et méfiez-vous des e-mails provenant d'expéditeurs inconnus ou ressemblant à des entreprises officielles.

**Informez-vous sur les escroqueries courantes**

- Restez informé sur les nouvelles arnaques (e-mails frauduleux, appels téléphoniques, faux sites web) pour reconnaître les tentatives d'hameçonnage.
- Ne partagez jamais d'informations sensibles (numéros de carte de crédit, codes PIN, etc.) par e-mail, téléphone ou via des plateformes non sécurisées.

**Utilisez des outils de sécurité**

- Mettez régulièrement vos appareils à jour (téléphone, ordinateur, etc...).
- Installez un antivirus et un logiciel anti-malware : Mettre à jour régulièrement ces programmes pour se protéger contre les nouvelles menaces.
- Utilisez un gestionnaire de mots de passe : Il aide à créer et à stocker des mots de passe forts et uniques pour chaque service en ligne.

**Soyez attentif aux notifications d'activités anormales**

Surveillez les alertes de sécurité provenant des services en ligne que vous utilisez (messagerie, réseaux sociaux, banques) concernant des connexions inhabituelles ou des tentatives de piratage.

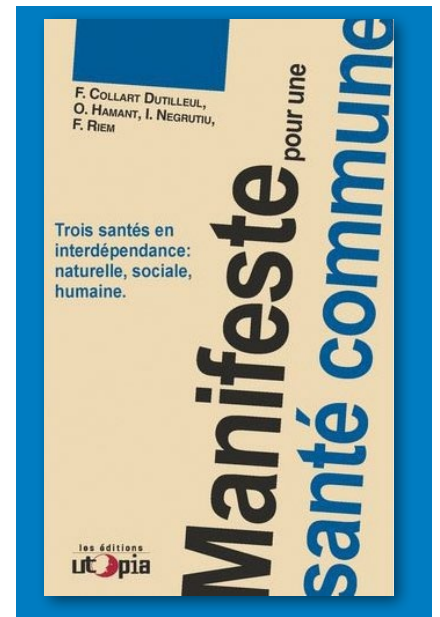
**Pour savoir si vos données ont été compromises, utilisez le service gratuit : <https://monitor.mozilla.org>**

**Si vous êtes victimes d'une arnaque ou d'une usurpation d'identité, déclarez votre situation le plus vite possible sur le site de l'État : <https://cybermalveillance.gouv.fr>.**

# MANIFESTE POUR UNE SANTÉ COMMUNE

Et si notre santé était intimement liée à celle de notre société et des milieux naturels. C'est l'hypothèse que défend le Manifeste pour une santé commune, publié en mai 2023. Une hypothèse qui se recoupe avec d'autres initiatives récentes qui invitent les collectivités à reverdir les villes et protéger l'environnement pour améliorer la santé des habitants.

La santé, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est « *un état de complet bien-être physique, mental et social* ». Au-delà des facteurs génétiques ou de la qualité de l'offre de soins, une part significative de la santé d'une personne dépend de son environnement social, économique et physique. Cet ensemble de déterminants appelle à repenser l'aménagement des villes en intégrant la santé et le bien-être au centre des décisions politiques.



## DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Contrairement aux idées reçues, la santé est influencée par des facteurs qui sont souvent en dehors du champ médical. La démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), en plein essor, met elle aussi en évidence les liens entre aménagement urbain, santé et transition écologique. Les politiques urbaines – notamment en matière de mobilité, d'espaces verts et de gestion des îlots de chaleur – ont un impact direct sur le bien-être des populations. Pourtant, les collectivités locales ne réalisent pas toujours leur rôle central dans la promotion de la santé publique.

Le « *Manifeste pour une santé commune* » souligne également cette déconnexion, appelant à une redéfinition des priorités. Les villes peuvent devenir des acteurs majeurs de la santé publique en adoptant une approche holistique de l'aménagement urbain, en prenant en compte la qualité de l'air, la disponibilité des espaces verts et la promotion des interactions sociales.

## L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ (UFS) : UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Depuis une quinzaine d'années, le concept d'Urbanisme Favorable à la Santé a pris forme, notamment en France sous l'impulsion de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP). L'UFS propose une démarche où chaque aménagement urbain est pensé pour maximiser le bien-être des habitants tout en réduisant les nuisances qui affectent leur santé. Ce concept va au-delà de la simple végétalisation des villes : il vise à réduire les inégalités sociales en rendant l'environnement urbain plus propice à la santé physique et mentale de tous.

Concrètement, cela peut se traduire par des politiques encourageant la mobilité active (marche, vélo), la création d'espaces verts accessibles, ou encore des aménagements réduisant l'exposition à la pollution sonore et atmosphérique. Un exemple est la transformation des cours d'école en îlots de verdure, ce qui améliore non seulement la qualité de l'air, mais aussi le bien-être psychologique des enfants.

## SYNERGIES ENTRE SANTÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'un des aspects les plus novateurs de l'UFS est sa capacité à concilier santé publique et transition écologique. Comme le souligne l'article, « *ce qui est bon pour la santé va systématiquement dans le sens de la transition écologique* ». La végétalisation des villes contribue à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains tout en offrant des espaces favorables à la santé mentale et à l'activité physique. De même, la promotion des mobilités douces permet de réduire la pollution atmosphérique tout en améliorant la condition physique des citoyens. Cette synergie est reconnue par des institutions comme l'Agence de la transition écologique (Ademe), qui soutient des initiatives visant à verdifier les villes pour améliorer la santé et la qualité de vie.

En effet, l'argument de la santé peut être plus fédérateur que celui de l'écologie pour convaincre les citoyens et les élus d'adopter des changements radicaux dans leur environnement urbain. Par exemple, une personne de 50 ans sera plus sensible à l'idée que marcher ou faire du vélo peut réduire son cholestérol ou améliorer sa tension artérielle, plutôt qu'à l'argument de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## DES VILLES PIONNIÈRES ET DES INITIATIVES LOCALES

Plusieurs grandes villes françaises ont déjà intégré l'UFS dans leurs politiques publiques. Lyon, par exemple, a développé une approche « *One Health* » qui met en lien la santé humaine, animale et environnementale. Paris, de son côté, a institutionnalisé l'évaluation des impacts sur la santé dans ses projets d'aménagement, permettant ainsi de réajuster en amont les décisions pour maximiser les bénéfices en termes de bien-être. Des projets locaux plus spécifiques, comme la création de rues scolaires à Lille ou la mise en place de collines acoustiques dans des quartiers bruyants, illustrent comment des politiques urbaines peuvent améliorer à la fois la qualité de vie et favoriser l'inclusion sociale. Ces initiatives montrent que l'UFS peut être déployé à différentes échelles, des grandes métropoles aux petites collectivités, avec des bénéfices concrets pour la santé et l'environnement.

## LES DÉFIS DE L'IMPLÉMENTATION

Si les bénéfices de cette approche sont de plus en plus reconnus, des obstacles subsistent. Beaucoup d'élus locaux voient encore la santé publique comme une compétence relevant principalement des hôpitaux et des services médicaux, plutôt que comme un enjeu d'urbanisme. Pour surmonter cette vision cloisonnée, il est nécessaire de sensibiliser les décideurs à leur capacité d'influencer directement la santé des citoyens à travers les politiques urbaines.

L'Ademe, avec d'autres institutions, tentent de combler ce fossé en publiant le guide **ISadOrA**, qui propose des outils pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement. Des initiatives telles que le « *booster de l'UFS* », organisé en 2023, visent à faire émerger des idées nouvelles et pragmatiques pour encourager les collectivités à agir. Cependant, ces projets ne doivent pas se limiter à des actions symboliques ou déconnectées des réalités sociales. Par exemple, la création d'un écoquartier luxueux, qui contribue à la gentrification, ne sert pas les intérêts des populations les plus vulnérables. Au contraire, il est essentiel de concentrer les efforts là où les besoins sont les plus grands, afin de réduire les inégalités et d'assurer un accès équitable aux espaces verts et aux services de santé.

En adoptant une vision intégrée qui lie santé, bien-être et écologie, les collectivités peuvent non seulement améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi jouer un rôle central dans la lutte contre les crises sanitaires, sociales et climatiques à venir.

# LA CHARTE DE L'ADHÉRENT MUTUALISTE >

La charte de l'adhérent mutualiste a été approuvée lors de l'assemblée générale de l'ADPM et de la FDPM qui s'est tenue à Toulouse les 18 et 19 septembre 2024. À visée pédagogique, cette charte informe les adhérents mutualistes sur l'importance du choix qu'ils ont fait, les invite à participer à la vie de leur mutuelle et par là, à devenir acteur de l'économie sociale et solidaire pour une société plus juste et durable.

## Charte de l'adhérent mutualiste

*Félicitations!*

En adhérant à notre mutuelle, vous avez fait le choix d'une société éthique, équitable et durable. Être mutualiste c'est être bien plus qu'un simple assuré. En adhérant à notre collectif vous devenez acteur de l'économie sociale et solidaire. Vous faites désormais partie de la Mutualité, le premier mouvement social de France.

En tant que mutuelle, nous sommes guidés par des principes de solidarité, d'entraide et de responsabilité mutuelle, nous distinguant ainsi des sociétés d'assurance, à vocation commerciale. Nous sommes une société de personnes, pas une société de capitaux, et c'est grâce à l'engagement de chacun de nos membres que nous pouvons poursuivre notre mission.

### - Article 1 -

#### Engagement envers l'économie sociale et solidaire

En adhérant à la mutuelle, vous affirmez votre soutien à un modèle économique qui privilégie l'individu et le collectif. Vous adhérez aux statuts de la mutuelle avant de souscrire à un contrat. Cela va bien au-delà d'un simple acte de consommation. Vous participez activement à un système qui vise à concilier activité économique et équité sociale. Vous contribuez ainsi à une société plus juste et solidaire.

### - Article 2 -

#### Participation aux instances démocratiques

Votre rôle ne se limite pas à bénéficier des services de la mutuelle. En tant qu'adhérent, vous êtes invités à :

- Participer aux assemblées générales, où vous avez le droit de vote sur les grandes orientations et les décisions importantes de la mutuelle. Vous renforcez la démocratie.
- Vous présenter comme candidat pour intégrer les conseils d'administration ou d'autres instances de gouvernance, si vous souhaitez jouer un rôle actif dans la gestion et l'orientation de notre structure.
- Contribuer par vos idées et vos suggestions à l'amélioration continue de nos services et à l'élaboration de nos projets.

### - Article 3 -

#### Contribution à la pérennité du modèle mutualiste

En adhérant à notre mutuelle, vous contribuez à la pérennité d'un modèle de société à but non lucratif, fondé sur les valeurs de partage et d'entraide.

Votre implication personnelle est cruciale pour :

- Renforcer la solidarité entre les membres, en veillant à ce que chacun contribue équitablement selon ses moyens.

- Promouvoir les valeurs mutualistes auprès de la communauté élargie, afin de sensibiliser davantage de personnes à notre modèle économique alternatif.
- Participer aux actions de prévention proposées par la Mutuelle améliore votre état de santé et pérennise notre système de protection sociale.

### - Article 4 -

#### Engagement envers le développement durable

Notre mutuelle s'engage dans une démarche de développement durable, consciente de l'impact de ses activités sur la société et l'économie. En tant que membre, vous jouez un rôle clé dans cet engagement :

**Solidarité sociale** : Votre implication contribue à renforcer notre capacité à agir en faveur de l'inclusion sociale et à soutenir les membres les plus vulnérables. Nous nous efforçons ensemble de construire une communauté solidaire d'adhérents, attentive aux besoins de chacun et engagée dans la lutte contre les inégalités.

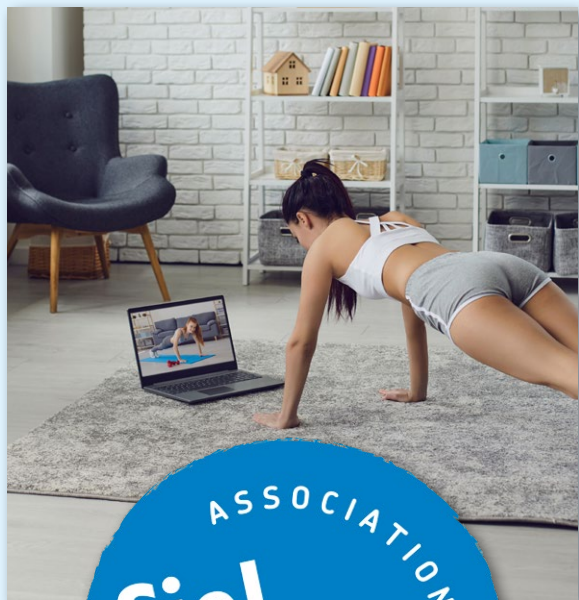
**Économie durable** : En adhérant à notre modèle mutualiste, vous soutenez une économie qui privilégie la durabilité et l'éthique dans ses choix financiers et investissements. Nous visons à promouvoir des pratiques économiques qui respectent les principes du développement durable, en veillant notamment à l'impact social et environnemental de nos actions.

Cet engagement envers le développement durable est l'expression de notre volonté collective, en tant que mutualistes, de contribuer à un avenir soutenable et équitable, en alignant nos valeurs avec les enjeux environnementaux et sociaux contemporains.

**Ensemble, faisons de notre mutuelle un modèle de démocratie, de responsabilité et d'innovation au service du bien commun.**

## AVEC SIEL BLEU EN LIGNE

REDONNEZ LE SOURIRE  
À VOTRE SANTÉ EN  
PRATIQUANT UNE ACTIVITÉ  
PHYSIQUE ADAPTÉE DEPUIS  
CHEZ VOUS !



Siel Bleu est une association à but non lucratif, axée sur l'amélioration de la santé et la création de liens sociaux. La toute nouvelle plateforme Siel Bleu en ligne vous propose des programmes d'activité physique adaptée, conçus pour répondre aux besoins et capacités de chacun. Elle s'adresse à ceux qui cherchent à pratiquer des exercices pour le bien-être sans pression de performance. Les séances sont personnalisées grâce à la technologie FizzUp, qui permet d'adapter la durée, le nombre de répétitions et le niveau des séances en fonction de votre condition physique ou de votre éventuelle fatigue du moment. Les utilisateurs peuvent s'inscrire à des programmes réguliers ou choisir des séances thématiques plus courtes. À l'inscription, la plateforme vous demande si vous ressentez des douleurs à certains endroits afin de vous orienter vers des exercices que vous pourrez faire sans risquer de vous faire mal.

Retrouvez toutes les infos et inscrivez-vous  
sur <https://online.sielbleu.org>

## < BRÈVES SANTÉ

### LE NUTRI-SCORE : CET INDICATEUR QUI VOUS VEUT DU BIEN.

Une étude publiée par une équipe de chercheurs français de l'Inserm, dans la prestigieuse revue médicale **The Lancet**, a analysé les habitudes alimentaires de 345 000 personnes dans sept pays européens entre 1992 et 2010, en mettant en relation la qualité nutritionnelle des aliments consommés, évaluée selon le Nutri-Score. L'étude montre que consommer des aliments ayant un mauvais Nutri-Score (D ou E) augmente le risque de maladies cardiovasculaires, telles que les infarctus et les AVC. Les personnes qui consomment des aliments de faible qualité nutritionnelle ont donc plus de chances de développer ces maladies. L'étude utilise le nouvel algorithme 2024 du Nutri-Score, qui pénalise davantage les produits riches en sucre, sel, et graisses. Cela plaide en faveur de l'adoption obligatoire du Nutri-Score en Europe, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas car certains industriels du secteur agro-alimentaire s'y opposent fermement.



### LE M@G À VOTRE ÉCOUTE !

Des idées d'articles sur des sujets que vous voudriez retrouver dans nos colonnes ? Des commentaires ou des suggestions ? Vous pouvez désormais nous en faire part en contactant votre mutuelle aux coordonnées habituelles. Nous serons heureux de vous lire !

### ÉCOUTEZ LE M@G



Retrouvez la version audio du M@g dans le podcast intitulé **fréquence mutualiste** sur les principales plateformes de streaming.

# COMPTES 2023 (EN EUROS)

## RÉSULTAT, BILAN ET COMMENTAIRES

RESULTAT	2023	2022
Cotisations	+561 349,53	+557 868,50
CE et divers	+13 103,80	+9 898,75
Prestations	-590 030,49	-610 618,92
Autres provisions techniques	-500,00	0,00
Autres charges	-68 898,89	-66 800,06
Résultat exceptionnel	+40,54	-103,46
Revenus des placements	+17 824,41	-3 303,28
Impôt sur le résultat	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-66 111,10</b>	<b>-113 058,47</b>
BILAN	2023	2022
Actifs incorporels	14 545,97	14 545,97
Placements	375 045,55	559 929,52
Créances	38 452,29	41 367,56
Autres actifs	162 869,42	47 640,04
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>590 913,23</b>	<b>663 483,09</b>
Fonds mut et réserves	426 751,64	491 968,14
Prov techniques	50 364,50	56 167,70
Prov risque et charges	20 856,66	20 210,62
Autres dettes	92 940,43	95 136,63
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>590 913,23</b>	<b>663 483,09</b>

La baisse du poste « Prestations » test en trompe-l'œil, dans la mesure où elle résulte principalement de la baisse de nos effectifs protégés (cf. encart « nos dépenses de santé »).

Le déficit de 66 111,10 EUR est moitié moins élevé que celui de l'exercice précédent, grâce aux revenus de placements et à la hausse des cotisations votée par l'Assemblée Générale du 21/11/22.

Les importants « fonds propres » (Réserves), constitués au fil des années pour garantir notre solidité financières, ont permis d'absorber le déficit sans recourir au porte-monnaie de nos adhérents mais la vigilance est de rigueur pour les années à venir.

Les provisions obéissent à une réglementation stricte. Ainsi, les provisions techniques comptabilisées en 2023 ont servi à régler, en 2024, des prestations facturées pendant l'exercice 2023.

## NOS DÉPENSES DE SANTÉ : LA HAUSSE SE POURSUIT

Après une hausse de 11,24% en 2021 puis de 6,67% en 2022, les dépenses de santé par personne protégée ont encore augmenté en 2023, par rapport à l'exercice précédent : **+3,28%** à 711,43 EUR.

En 2023, la prise en charge des prothèses dentaires au titre du « **100% Santé** » progresse encore à 105,77 EUR en 2023 contre 74,76 EUR en 2022. Les dépenses « **100% Santé** » en dentaire, audiologie et optique représentent presque **20%** des prestations remboursées (130,61 EUR par personne protégée), démontrant que le « **100% Santé** » génère une hausse **structurelle** des dépenses, en même temps qu'un meilleur accès aux soins ... à charge des mutuelles et de leurs adhérents !

## COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE SUR LES FRAIS DE GESTION

Conformément à l'article L 871-1 du code de la Sécurité Sociale et à l'arrêté du 06/05/20, nous avons l'obligation de communiquer chaque année à nos adhérents deux indicateurs censés être représentatifs des frais de gestion de votre mutuelle, en matière de remboursement des frais de santé :

**Ratio R1 – Prestations/Cotisations : 80,56 %    Ratio R2 – Gestion/ Cotisations : 24,46 %**

Le ratio R1, entre le montant des prestations versées et le montant des cotisations, représente la part des cotisations collectées, hors taxes, utilisée pour le versement des prestations frais de santé.

Le ratio R2, entre le montant total des frais de gestion et le montant des cotisations, représente la part des cotisations collectées, hors taxes, utilisée pour le financement des frais de gestion.

Les frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour accomplir toutes les tâches incombant à la mutuelle dans le respect des garanties contractuelles (gérer les adhésions et les résiliations, encaisser les cotisations, rembourser les prestations, gérer le tiers payant, effectuer le suivi comptable et juridique, informer les adhérents, ...).

## REPÈRES

**359%**

C'est notre **ratio de solvabilité** au 31/12/23. Autrement dit, notre mutuelle dispose de plus de 3 fois le minimum exigé par la loi, pour faire face à ses engagements vis-à-vis de ses adhérents.

**78 315,17 EUR**

d'impôts et taxes qui n'apparaissent ni dans le résultat, ni au bilan (subtilité de la comptabilité). Soit plus de **128 EUR de cotisation par personne** non utilisés pour le remboursement de soins.

## VERDOT INVESTIT

### 10 MILLIONS D'EUROS SUR LE BIOPÔLE CLERMONT-LIMAGNE



Verdot, société spécialisée notamment dans les principes actifs utilisés pour la fabrication des vaccins ou les thérapies géniques, annonce la construction de sa nouvelle usine de production sur le Biopôle Clermont-Limagne à Saint-Beauzire, qui devrait ouvrir au premier trimestre 2026. Pour répondre aux besoins grandissants des groupes biopharmaceutiques, cette nouvelle infrastructure augmentera la capacité de production de l'entreprise de 150%. Conçue pour minimiser son impact environnemental, cette nouvelle usine intégrera des technologies avancées en matière de production durable avec pour faire de ce site un modèle d'innovation au service des bio procédés et de l'environnement.

Avec ce projet, Verdot prévoit de doubler ses effectifs en France avec la création de 50 à 75 emplois supplémentaires qui renforceront tant l'ancre local de l'entreprise que le dynamisme économique de la région.

## LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM) DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière que les problèmes de santé mentale ne sont pas réservés à une certaine catégorie de personnes et que les causes de ces problèmes sont plus larges et plus diverses que nous avons souvent tendance à le penser (conditions de travail et de logement, sentiment d'insécurité, insertion dans des réseaux de solidarité, inclusion dans la communauté, accès aux soins, ...).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie de leur communauté ». La santé mentale est donc le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une société, la santé mentale est une composante à part entière de la santé ! Cela concerne tout le monde.

Le Conseil Local de Santé Mentale de Clermont-Ferrand est une instance collaborative et participative qui réunit tous les acteurs concernés par la santé mentale (services de soins, services de prévention, associations, usagers, institutions etc..). Il contribue à faire du lien entre ces acteurs pour améliorer la santé mentale et le bien-être psychosocial des habitants. Il est co-porté par la ville de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, le Centre Hospitalier St Marie, l'Agence Régionale de Santé, la préfecture du Puy de Dôme, le Conseil départemental, la CPAM, l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) et le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM).



### Les objectifs du CLSM :

- **assurer une observation des données de santé mentale** ; c'est à dire mener une veille documentaire, s'intéresser aux travaux de recherche en santé mentale
- **promouvoir et faciliter la formation en santé mentale** des professionnels, afin de lutter contre la stigmatisation et améliorer l'accueil des usagers en situation de fragilité ou de souffrance psychologique
- **contribuer à l'information du grand public sur la santé mentale** pour lutter contre la stigmatisation et les discriminations.
- **coordonner les acteurs médico-sociaux** pour aider les usagers en situations complexes de souffrance psychosociale à trouver des solutions.

Le CLSM propose également **un outil d'aide au repérage et à l'orientation de la souffrance psychique**, le mentalomètre, pour vous aider à reconnaître les signes d'une détresse psychique et vous permettre de proposer une aide le plus tôt possible.

# Mipss

La mutuelle de la Sécurité  
Auvergne

Mutuelle de proximité créée en 1951 par les comités d'entreprise des organismes de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand. Ouverte à tous, indépendamment du lieu de résidence ou du secteur d'activité.

## LA SOLIDARITE EN SANTE



## UN DROIT POUR TOUS



mamutuelle  
de village

Aides auditives, lunettes et prothèses dentaires éligibles au 100% Santé sont accessibles à tous **SANS RESTE A CHARGE**. Il s'agit d'un vrai effort de solidarité, inclus dans notre unique contrat santé.

## UNE VRAIE PROXIMITÉ

### SIÈGE ET ACCUEIL DES ADHÉRENTS

(SUR RENDEZ-VOUS)

Immeuble CARSAT – 5 rue Entre les Deux Villes  
63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX

- Du lundi au jeudi : **09h00-12h00 - 13h30-16h00**
- Le vendredi : **09h00-12h00 - 13h30-15h00**



### CONTACTS

- Téléphone : **09 72 16 27 25**
- Télécopie : **09 72 17 53 64**
- Mail : **contact@mipss-auvergne.fr**

## UN SOCLE SANTÉ COMMUN

GARANT D'UNE RÉELLE SOLIDARITÉ  
ENTRE TOUS SES MEMBRES

### • PROTECTION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- > conforme au **contrat responsable**
- > inclut le « **100% Santé** » et l'**homéopathie**
- > **aucun droit d'entrée** avant 80 ans

### • TROIS GARANTIES EN INCLUSION

- > **Indemnité Obsèques** de 1 220,00 EUR
- > **Assistance Santé** et **Protection Juridique Santé**
- > Service **Deuxième Avis médical**

## COTISATIONS 2024

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PAR MOIS)\*

• adhérent ou ayant-droit, cas général :	<b>82,73 EUR HT</b>	<b>93,30 EUR TTC</b>
• adhérent ou ayant-droit invalide selon art R 211 du Règlement Mutualiste	<b>62,07 EUR HT</b>	<b>70,00 EUR TTC</b>
• adhérent ou ayant-droit en activité salariée ou assimilée	<b>62,07 EUR HT</b>	<b>70,00 EUR TTC</b>
• adhérent ou ayant-droit scolaire, étudiant, apprenti ou pôle emploi (-28 ans)	<b>33,17 EUR HT</b>	<b>37,40 EUR TTC</b>
• 3 <sup>e</sup> enfant inscrit et suivants, jusqu'à 20 ans		<b>GRATUIT</b>

### EN DISPENSE DE COTISATION SANTÉ (PAR AN)\*

• adhérent (adhésion accessible à tous les salariés assujettis à une complémentaire santé <b>obligatoire</b> par leur employeur)	<b>72,00 EUR HT</b>	<b>72,00 EUR TTC</b>
---	---------------------	----------------------

\* ces tarifs incluent les garanties Indemnité Obsèques, Assistance Santé, Protection Juridique Santé et Deuxième Avis Médical

<https://mipss-auvergne.fr>

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de Mutualité – SIREN 779 209 469 - LEI 9695006L7N8BBLDBST26